



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 095-219500543-20231215-23\_2023-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°23

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 01/12/2023	L'an deux mille vingt trois Le huit décembre à dix-huit heures et cinquante-cinq minutes.
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 01/12/2023	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 10 Présents : 7 Absents représentés : 2 Absent : 1 Votants : 9	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA  <b>Absents représentés</b> : Olivier MAUGER (pouvoir à Ludovic BAZOT), Laurent RONDEAU (pouvoir à Elizabeth DUFOUR)  <b>Absent</b> : Sylvain GUICHARD  <b>Secrétaire de séance</b> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°23</b>  <b>OBJET :</b> <b>Déclassement par le Conseil Départemental du chemin agricole le long de la RD 43</b>	Suite à une réunion entre la mairie et le service mobilité du Conseil Départemental en novembre dernier il est proposé par le Conseil Départemental un déclassement du chemin agricole se trouvant sur le territoire et longeant la RD 43.  Le Conseil Départemental assurera toujours l’entretien du talus de la RD 43 mais n’assurera plus l’entretien et/ou la réfection de la bande de roulement.  Il est demandé au conseil municipal de se prononcer par un vote sur la proposition du Conseil Départemental, sachant que la bande roulante est en bitume et avec le temps va s’user par le passage des engins agricole et que la commune n’a pas à ce jour les finances pour refaire cette bande roulante.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 13h30 à 19h **Permanence élu** : samedi de 10h à 11h30





Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**Refuse à l'unanimité** le déclassement du chemin agricole se trouvant sur le territoire et longeant la RD 43.

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 15 décembre 2023

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**

Le secrétaire de séance,

**José MATIAS CARVALHO DE MOURA**